

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 99**

présenté par

M. Decool, M. Hetzel, M. Darmanin, M. Sermier, M. Marc, M. Lazaro, M. Perrut, M. Cinieri,
Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Genevard, M. Aubert, M. Salen, M. Lassalle, M. Moreau,
M. Gérard et M. Siré

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 46, après le mot :

« rejet »,

insérer le mot :

« motivé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser, par cet amendement, que le refus doit être motivé.